COMPTE RENDU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEUZEVILLE

SEANCE du JEUDI 31 MAI 2018 à 19h00

Présidence de Monsieur Joël COLSON, Maire.

<u>Etaient Présents</u>: MM. COLSON, GUESDON, EUDE, CARPENTIER, BRASY, BAILLEMONT, LE DANTEC, NGUYEN, GIRARD, FOYER, GUIRAUD, Mmes, PREVOST-GODON, CHÂRON, GUEST, LE GUEN, STRICHER – DESCHEPPER, NOËL, PALOTAI, LEBRASSEUR, MARMION, formant la majorité des membres en exercice.

<u>Etaient Absents</u>: MM. DINE, DOUDET, MAGDELAINE, TREGUER, Mmes JOLY, CAVENNES, MORIN, excusés.

<u>Procurations</u>: M. DINE à M. COLSON, Mme JOLY à M. CARPENTIER, Mme MORIN à Mme GUEST, M. MAGDELAINE à M. GUIRAUD, M. TREGUER à Mme LEBRASSEUR.

M. Serge GIRARD a été élu secrétaire,

Le compte-rendu du conseil municipal du 29 Mars 2018 a été adopté sans observation.

N° 35 / 2018 – MODALITES DE RENOUVELLEMENT DU COMITE TECHNIQUE

Une consultation des organisations syndicales est intervenue le 03 Mai 2018 en vue du renouvellement du comité technique. Les représentants du personnel dans les Commissions Administratives Paritaires (CAP) et les Comités Techniques (CT) seront désignés au cours des élections professionnelles fixées le 06 décembre 2018.

La Commission Administrative Paritaire est mise en place au niveau du Centre Départemental de Gestion de l'Eure et le Comité Technique au niveau de la Commune de BEUZEVILLE.

Le Comité Technique est une instance de représentation et de dialogue que la collectivité doit obligatoirement consulter avant de prendre certaines décisions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services.

Le Comité Technique est composé sur délibération du conseil municipal :

- de membres titulaires représentants du personnel (et autant de suppléants) désignés parmi ceux élus sur les listes présentées par les organisations syndicales, ou à défaut, après tirage au sort parmi le personnel dans la limite de 3 à 5 représentants (pour les effectifs compris entre 50 et 349 agents)
- de membres titulaires représentant la collectivité (et autant de suppléants) désignés par l'autorité territoriale, avec un nombre au plus égal à celui des représentants du personnel.

Il est proposé au conseil municipal de maintenir le paritarisme numérique et de fonction, de fixer à trois le nombre de représentants titulaires du personnel et de la collectivité (et autant de suppléants).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32,33 et 33-1,

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2, 4,8 et 26,

Vu la délibération du 27 Novembre 2014,

Considérant que l'effectif apprécié au 1er janvier 2018 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est supérieur à 50 agents ;

Considérant la consultation des organisations syndicales intervenue le 03 Mai 2018 (au moins 10 semaines avant la date de scrutin) ;

Considérant que le renouvellement 2018 ne concerne que les représentants du personnel,

Et après en avoir délibéré,

FIXE, à trois, le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants).

DECIDE, le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.

DECIDE, le recueil, par le comité technique, de l'avis des représentants de la collectivité.

N° 36 / 2018 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Pour faire suite aux départs de différents personnels et après avis favorable du Comité Technique du 24 mai 2018, il est proposé de procéder à la modification des postes au tableau des effectifs comme suit :

N° Poste: CREATION au 01 SEPTEMBRE 2018	SUPPRESSION au 01 SEPTEMBRE 2018
27 - adjoint technique (17,5/35)	- adjoint technique principal de 1ère classe (TC)
30 - adjoint technique (22/35)	- adjoint technique (23,33/35)
42 - adjoint technique (11/35)	- adjoint technique (TC)
54 - adjoint technique (11/35)	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Et après en avoir délibéré,

VALIDE la proposition de modification des postes du tableau des effectifs.

N° 37 / 2018 ACCUEIL D'ELEVES EN APPRENTISSAGE PROFESSIONNEL

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation pour les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration.

Afin de préparer le départ à la retraite de certains agents, il est envisagé d'accueillir des apprentis pour les former au poste de cuisinier et d'électricien.

Il est donc proposé de conclure, dès la prochaine rentrée scolaire, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant,

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation
Restauration	1	CAP cuisine	2 ans
Services Techniques	1	BP électricien	2 ans

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif, notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centre de Formation d'Apprentis.

N° 38 / 2018 - AVENANT DE TRANSFERT DU CONTRAT D'AFFERMAGE POUR L'ASSAINISSEMENT

Par délibération du 26 juin 2003 modifiée, la gestion du service d'assainissement des eaux usées a été déléguée à la société NANTAISE DES EAUX SERVICES jusqu'au 31 décembre 2018.

Dans le cadre d'une opération de réorganisation interne, le transfert des activités métropolitaines de NANTAISE DES EAUX SERVICES à SUEZ EAU France, dont elle est filiale, est envisagé en 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE le transfert du contrat à SUEZ EAU

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n° 4 à intervenir.

$\underline{\text{N}^{\circ}}$ 39 / 2018 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

Le contrat de délégation de service public pour l'exploitation du service d'assainissement arrivant à échéance le 31 décembre 2018, une mise en concurrence doit être effectuée afin de conclure un nouveau contrat.

L'Agence CAD'EN a été retenue pour assister la commune dans cette tâche.

Afin de compléter la précédente délibération du 16 décembre 2016 et au vu du rapport détaillé en annexe sur les différents modes de gestion, il convient de rappeler que le choix du conseil municipal reste porté sur la délégation de service public.

Le rapport en annexe rappelle la réglementation en vigueur et notamment ses articles 5 et 6 justifiant la poursuite de cette même procédure.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE M. le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de ladite procédure en vue de conclure un nouveau contrat pour une période limitée à 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2019.

N° 40 / 2018 - COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - ELECTION D'UN SUPPLEANT

Pour les communes de 3 500 habitants et plus, la commission de délégation de service public, prévue par l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, est composée de l'autorité habilitée à signer la convention (le Maire) et de cinq membres de l'assemblée délibérante élue en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Les membres composant cette commission ont été élus lors du Conseil Municipal du 02 février 2017, à savoir :

Président : COLSON Joël, Maire

Membres titulaires Membres Suppléants

GUEST Magali PREVOST-GODON Nicole

GIRARD Serge FLAMBARD Amélie

NGUYEN Michel CHARON Marie-France

GUESDON Allain DINE Jean-Louis

TREGUER Michel GUIRAUD Daniel

Suite à la démission de Mme Amélie FLAMBARD, il convient d'élire le nouveau ou la nouvelle suppléant (e) de M. GIRARD pour l'organisation de la remise en concurrence pour l'exploitation du service d'assainissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Et après en avoir délibéré,

ELIT Mme Jacqueline MARMION comme suppléante de M. Serge GIRARD.

N° 41 / 2018 - AJUSTEMENT DU PROGRAMME DU SIEGE 2017

Monsieur le Président du SIEGE informe qu'au vu du coût réel des travaux, il convient d'ajuster le programme 2017 des travaux d'effacement des réseaux électriques, éclairage public et téléphonique de la rue d'Hailsham et de la Zone d'Activités ainsi qu'il suit :

	Eclairage public	Enfouis élect	Enfouis télécom	<u>Totaux</u>
- allée des 4 paroisses	26 000 €	64 000 €	18 500 €	108 500 €
- rue d'Hailsham	16 000 €	45 000 €	17 500 €	78 500 €
- extension ZA n° 3	13 500 €			13 500 €
<u>Total</u>	<u>1x</u> 55 500 €	109 000 €	36 000 €	200 500 €

Il convient de réajuster en conséquence le montant de la participation communale qui s'élève donc à :

- En section d'investissement : 27 416,67 € - En section de fonctionnement : 24 000,00 €

Les montants seront réajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE:

- Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- l'inscription des sommes au budget en section d'investissement de fonctionnement.

N° 42 / 2018 - DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE - BUDGET ZAC

De manière à procéder à l'équilibre des opérations d'ordre du budget annexe 2018 de la ZAC,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE de procéder à la décision modificative budgétaire suivante :

Section de fonctionnement :

D 022 - dépenses imprévues	- 15.000,00 €
D 678 - charges exceptionnelles	- 14.344,22 €
D 023 - virement à la section d'investissement	+ 29.344,22 €

<u>Section d'Investissement :</u>

D 041-166 - opérations patrimoniales	+ 47.826,96 €
R 021 - virement de la section de fonctionnement	+ 29.344,22 €
R 16878 - autres emprunts et dettes	+ 18.482,74 €

<u>N° 43 / 2018 - PROJET D'AMENAGEMENT DU CENTRE-VILLE - AJUSTEMENT DE L'AVENANT A</u> L'ACCORD CADRE DE MAITRISE D'ŒUVRE

Lors du dernier conseil municipal en date du 29 mars 2018, l'estimation prévisionnelle des travaux d'aménagement du centre-ville a été arrêtée à 7.350.000 € TTC.

Après avoir acté de différer l'aménagement d'un nouveau bureau pour l'office de tourisme, il convient toutefois de conserver la mission de maîtrise d'œuvre dans l'accord-cadre. Ce dernier doit être modifié en conséquence.

Le Conseil Municipal, à la majorité avec 23 voix pour et 2 voix contre (M. GUIRAUD et M. MAGDELAINE)

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres,

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE M. le Maire à signer les modifications apportées à l'accord-cadre pour un montant global de 541 549,03 € HT.

N° 44 / 2018 - PROJET D'AMENAGEMENT DU CENTRE-VILLE – DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR LA REHABILITATION DE LA FRICHE BEAUCAMP

Dans le cadre du projet d'aménagement du centre-ville de Beuzeville, le projet de réhabilitation de l'ancienne friche industrielle en halle couverte et salle de spectacles polyvalente, s'inscrit dans les projets prioritaires pouvant bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre de la DETR pour l'année 2018 (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

A ce titre, un dossier a été déposé pour ce projet dont le montant global est arrêté à 2 457 310,57 € HT.

La commune a ainsi sollicité une subvention au titre de la DETR 2018 à hauteur de 900 000,00 €, représentant 36,63 % de la somme globale.

Le Conseil Municipal, à la majorité avec 23 voix pour et 2 abstentions (M. GUIRAUD et M. MAGDELAINE)

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE M. le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR 2018 à hauteur de 900 000,00 €, représentant 36,63 % de la somme globale.

${ m N^{\circ}}$ 45 / 2018 - PROJET D'AMENAGEMENT DU CENTRE-VILLE – DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE - REGION ET DU DEPARTEMENT

Les projets d'aménagement urbain et de création d'un pôle culturel et commercial ont été retenus par la CCPHB dans la liste des actions inscrites au Contrat de Territoire 2017-2021.

Le Conseil Municipal, à la majorité avec 23 voix pour et 2 abstentions (M. GUIRAUD et M. MAGDELAINE)

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE M. le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région et du Département au titre du Contrat de Territoire 2017-2021 à hauteur de :

• Pour le projet d'aménagement urbain du centre-bourg estimé à 2 485 900 € :

Région : 40 % soit 994 360 €

Département : 9 % soit 233 731 €

• Pour le projet de pôle culturel et commercial estimé à 3 602 272 € :

Région : 25 % soit 900 568 €

Département : 8 % soit 288 182 €

${ m N^{\circ}}$ 46 / 2018 - DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR LA RESTAURATION DES STATUES DE L'EGLISE SAINT HELIER

Les statues de la Vierge et de Saint-Jean en bois sculpté peint de l'Eglise St-Hélier sont en état de dégradation avancée mais peuvent encore être restaurées si les travaux sont engagés rapidement.

Une consultation a été lancée à cet effet auprès d'artisans dont les coordonnées nous ont été transmises par le Département de l'Eure.

Il est proposé de retenir l'offre de l'Atelier Giordani de Rouen pour un montant de 2 046,00 € HT, soit 2 455,20 € TTC.

Cette opération est susceptible de bénéficier d'une subvention départementale, au titre du dispositif « Mon village, mon Amour », à hauteur de 35 %.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE M. le Maire à solliciter le Département de l'Eure pour l'obtention d'une subvention pour la restauration des statues et l'autorisation d'engager les travaux avant sa notification.

N° 47 / 2018 - INSTAURATION DU PERMIS DE DEMOLIR EN ZONE UA du PLU

Monsieur le Maire expose que par délibération du 29 mai 2018, la CCPHB a approuvé la révision générale du POS de BEUZEVILLE valant élaboration du plan local d'urbanisme.

Conformément à l'article R421-27 du code de l'urbanisme, il est proposé au conseil municipal de reconduire la procédure du permis de démolir en zone UA du centre-ville.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE d'instaurer le permis de démolir pour les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction située en zone UA du plan local d'urbanisme.

N° 48 / 2018 - REGLEMENT GENERAL DE PROTECTION DES DONNEES (RGPD)

Le RGPD (Règlement Général de Protection des Données), entré en vigueur le 25 mai 2018, est le règlement de référence en matière de protection des données au niveau européen.

Ce règlement s'applique à toutes les entités qui collectent, traitent et stockent des données personnelles dont l'utilisation peut permettre d'identifier directement ou indirectement une personne.

Un DPO (Data Protection Officer) doit être nommé afin de contrôler la conformité à la réglementation en vigueur et conseiller la collectivité sur les dispositions à mettre en place pour protéger les données individuelles inscrites dans les bases de données de la collectivité pour garantir leur confidentialité.

Le Conseil Municipal, à la majorité avec 23 voix pour et 2 abstentions (M. GUIRAUD et M. MAGDELAINE)

Et après en avoir délibéré,

PREND ACTE de ces nouvelles dispositions,

AUTORISE M. le Maire à nommer un DPO et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour se conformer à la réglementation en vigueur, de solliciter si besoin les compétences d'un cabinet extérieur pour se conformer aux exigences du RGPD

AUTORISE M. le Maire à signer toute pièce nécessaire à intervenir.

N° 49 / 2018 - DENOMINATION DE RUES

De manière à faciliter la distribution du courrier dans les hameaux,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE de dénommer les voies suivantes comme suit :

- CR 7 (depuis la rue Albert Sorel - limite Manneville-la-Raoult) - chemin de la Roche
 - CR 7 (depuis la rue du Lion vers la RD 22 - limite Manneville-la-Raoult) - sente du Haut Destin
 - CR 13 (de la route de la Butte Binet vers la RD 27) - sente de la Butte Binet
 - RD 109 (de la rue la Libération vers Quetteville) - route de Quetteville

N° 50 / 2018 - ETABLISSEMENT DE LA LISTE PREPARATOIRE DES JURES D'ASSISES – ANNEE 2019

Monsieur le Maire expose que comme chaque année, le Conseil Municipal doit procéder au tirage au sort, à partir de la liste électorale, des personnes appelées à figurer sur la prochaine liste annuelle du jury d'assises.

Le nombre de jurés pour le Département de l'Eure est fixé à 500 pour l'année 2018, dont 4 pour la Commune de BEUZEVILLE, soit 12 personnes à désigner (nombre triple).

Seules les personnes âgées de plus de 23 ans au cours de l'année civile (nées avant le 31/12/1996) sont aptes à faire partie du tirage au sort.

Le tirage au sort est effectué comme suit :

- un premier tirage donne le numéro de la page de la liste électorale,
- un second tirage donne la ligne correspondant à la personne désignée.

RESULTAT DU TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES – ANNEE 2019 :

```
01 / page 90 ligne 6
                    nom COUTURIER Pierrick
                    nom VIQUELIN (Epouse COLIN) Marie-Claire
02 / page 385 ligne 3
03 / page 205 ligne 4
                    nom KUREK (Epouse VAUCLIN) Sylvie
04 / page 275 ligne 5
                    nom MASSENET (Epouse BOUTIN) Marie-José
05 / page 402 ligne 1
                     nom DEVLIEGHERE Yann
06 / page 52 ligne 5
                     nom BRIENS Chloé
07 / page 85 ligne 4
                    nom CORDIER Jérôme
08 / page 348 ligne 7
                     nom ROUSSEAU (Epouse Jehan) Annick
09 / page 107 ligne 2
                    nom DEPOILLY Marie
10 / page 171 ligne 5
                     nom GUERARD Johnny
11 / page 29 ligne 4
                     nom BESNIER François
12 / page 7 ligne 1
                    nom ARMENAULT Gilles
```

DECISIONS DU MAIRE:

- Marché public – Travaux de trottoirs, voirie et réseaux divers :

L'accord cadre, pour les marchés de travaux de trottoirs, voirie et réseaux divers, a été attribué à l'entreprise LE FOLL pour un montant indicatif de 229 954,49 € HT (durée d'un an reconductible jusqu'à 3 fois avec un minimum de 50.000 € et un maximum de 650.000 € par an).

- Dossier accessibilité des bâtiments communaux - Halle aux Blés et Salle Guy Marest :

Deux marchés publics de maîtrise d'œuvre a été conclus avec Mme RUAULT, architecte, pour la mise aux normes d'accessibilité de la Halle aux Blés et de la Salle Guy Marest pour des montants respectifs de 7 500 € et 3 500 € soit un total de 11 000 € HT.

L'enveloppe inscrite au BP 2018 à l'ensemble de cette opération, comprenant la maîtrise d'œuvre et les travaux, est de 150 000 € TTC.

- Aménagement de la cour du cycle 2 – Fourniture et pose de matériel :

Après mise en concurrence, deux entreprises ont été retenues pour la fourniture et la pose de matériels de jeux dans la cour de l'école du cycle 2 pour un montant total de 45 000 € TTC.

- L'entreprise SDU : pour 2 bacs à sable fermés
- L'entreprise TRANSALP : pour 1 multi-jeux, 2 buts de foot brésilien (mini buts), 1 panneau de basket, la signalétique.

Le revêtement de la cour sera réalisé dans le cadre du marché public de travaux pour les trottoirs, voiries et réseaux divers passé avec l'entreprise LE FOLL.

Une mise aux normes d'accessibilité sera également réalisée avec un remplacement des portes.

- Modification budgétaire – vidéoprojecteur multimédia Médiathèque :

Le vidéoprojecteur de la Médiathèque ayant dû être remplacé, les crédits ont été ouverts par prélèvement sur les dépenses imprévues pour un montant de $1000 \in$.

- <u>Manoir anglo-normand</u>:

La mission pour une étude de faisabilité du projet a été lancée et sera réalisée par l'Agence SUNMETRON pour un montant de 17 000 € HT

INFORMATIONS:

- <u>Subvention départementale pour la restauration du vitrail de l'Eglise Saint-Hélier</u> :

Dans le cadre du dispositif « Mon Village, mon Amour », la commune de Beuzeville a été déclarée éligible pour 2 deux dossiers Édifices cultuels non protégés :

- Pour la maçonnerie de la baie n°10 : 25% + 10 % soit 7 726 euros plus 1 104 euros au titre du financement participatif, soit un montant total de 8 830 €.
- Pour les objets mobiliers non protégés vitrail n°10 : 35 % + 10 % soit 13 500 euros plus 1 500 euros au titre du financement participatif, soit un montant total de 15 000 €.
- <u>Marché public Travaux de réalisation du parking entre le gymnase municipal et l'Espace Campion (Ex CMS)</u> L'entreprise EIFFAGE vient de débuter les travaux de terrassement du nouveau parking qui sera mis en service à la rentrée de septembre 2018.
 - <u>Mise en place de la vidéo-protection urbaine :</u>

La demande de subvention de l'Etat n'ayant pas été retenue, le nombre de caméras installées par la société NEOTIXYS a été ramené de 11 à 6 : Médiathèque, stade municipal, tennis couverts, collège, parking des 4 saisons et Eglise. La pose d'une 7ème sur la Place de la République est différée jusqu'à son réaménagement.

- Projet d'aménagement du centre-ville :

Les travaux de désamiantage et de démolition des friches (hangars BEAUCAMP et ancienne caserne) ont débuté le 12 mai. L'entreprise BOUTTE, filiale d'EIFFAGE, a été retenue par l'EPFN pour assurer l'ensemble de ces travaux.

1ère phase : désamiantage et démolition des hangars situés sur le site de la cidrerie

2ème phase : désamiantage des enrobés et démolition de l'ancien arsenal.

Planning des travaux:

- Les travaux de réalisation des parkings débuteront dans le courant du 2^{ème} semestre 2018
- Les travaux d'aménagement de la place débuteront en 2019

Les consultations pour les marchés publics de travaux d'aménagement des espaces urbains du centre-ville, de réhabilitation de l'ancienne cidrerie et de rénovation du local associatif installé dans l'ancien arsenal, ont été lancées au mois d'avril. Les réponses pour l'ensemble de ces marchés doivent nous parvenir pour le vendredi 15 juin 2018.

- Sujets du Conseil Communautaire de la CCPHB :

Le PLU de Beuzeville a été approuvé par la CCPHB dans sa séance du 29 mai 2018. Ce nouveau document devrait donc être applicable à compter du début de mois de juillet 2018.

- Programme de réfection de chaussées CCPHB - juin 2018 :

La CCPHB a communiqué le programme des réfections de chaussées (enrobé et ECF) qui doit intervenir à partir du 18 juin prochain :

-	VC 3	route de Blaquemare	1051 ml	4157 m ²
-	VC 47	route de la Campagne des Faulques	891 ml	2407 m ²
-	VC 43	chemin Michel de St Pierre	1031 ml	$3093 \text{ m}^2 + 400 \text{ m}^2 \text{ reprofilage}$
-	VC 43	chemin Michel de St Pierre	228 ml	604 m²
-	VC 3	de la rue des prés verts au PN	240 ml	1680 m²
-	VC 3	du PN à la coopérative	140 ml	725 m²

- <u>Voie de contournement Sud (déviation de BEUZEVILLE) :</u>

La voie de contournement Sud doit ouvrir dans le courant du mois de juin.

Il ne reste plus que la pose de la signalétique qui va être renforcée au niveau des trois ronds-points (route de Pont-Audemer, route d'Epaignes et route de Caen) afin d'indiquer les directions du centre-ville et de la ville d'Honfleur, le but étant d'inciter les gens souhaitant se rendre à Honfleur à passer par le centre-bourg.

- Bilan des deux mois d'exposition sur le projet d'aménagement du centre-bourg

Monsieur le Maire rappelle que l'exposition sur le projet d'aménagement du centre-bourg était ouverte le samedi matin de 10h00 à 12h00. Beaucoup de personnes sont venues même hors commune et des Beuzevillais y amenaient leurs amis. Les gens étaient extrêmement intéressés par la visite virtuelle qu'ils ont fortement appréciée. Tout cela a permis de rassurer les gens et de bien leur faire comprendre l'ensemble du projet. Un livre d'or était à la disposition du public pour qu'il puisse s'exprimer. Les gens ont donc été globalement satisfaits et très contents du projet.

Il y avait en moyenne entre 40 et 50 personnes par matinée d'exposition à l'exception d'un seul samedi où il n'y a eu qu'entre 25 et 30 personnes. Monsieur le Maire précise que cela a été intéressant de pouvoir échanger avec les gens sur ce projet et que des questions pertinentes ont été posées.

Monsieur CARPENTIER a souhaité remercier Samuel GRENTE, notre historien local, avec qui il a travaillé tous les jours durant deux mois, ainsi que tous les collègues qui se sont rendus disponibles pour tenir cette exposition. La population a bien apprécié, tous les retours ont été positifs. L'exposition était même présente au Salon de l'Habitat et a permis de montrer que le projet était réfléchi depuis un certain temps.

Une prolongation de l'exposition est actuellement envisagée à la Médiathèque.

En effet, M. le Maire indique que la salle du conseil municipal va prochainement être occupée par d'autres manifestations. La Médiathèque pourrait donc accueillir l'exposition pour deux mois supplémentaires, entre juillet et septembre. Cela permettra de toucher une autre population puisque la Médiathèque est essentiellement fréquentée par des personnes hors commune.

Monsieur LE DANTEC soumet l'idée de mettre en place, pendant toute la durée des travaux, une caméra fixe prenant des photos pour permettre ensuite de voir, en accéléré, l'évolution des travaux. Il pourrait même être envisagé d'en mettre deux : une pour la Place et une autre pour la cidrerie. Cela permettrait de laisser un souvenir et pourrait ensuite être mis en ligne sur le site internet de la commune afin que les gens puissent le voir.

Il est nécessaire de le mettre en place rapidement, avant le commencement du chantier.

QUESTIONS DIVERSES:

Madame CHÂRON souhaite informer les membres de la Commission Développement Durable qu'une réunion de travail est organisée le 28 Juin 2018 à 18h00 avec le SDOMODE concernant l'implantation des nouvelles colonnes de tri et l'éclairage public.

Madame CHÂRON indique qu'afin de financer leur voyage au Puy du Fou, les ados organisent une foire à tout à l'Abordage le samedi 02 Juin.

Monsieur NGUYEN souhaiterait obtenir une précision concernant les subventions sollicitées à hauteur de 1 900 000 € auprès de la Région pour le projet d'aménagement du centre-bourg et du pôle culturel au regard de la somme de 1 000 000 € inscrite au BP 2018. Monsieur le Maire confirme qu'il s'agit du montant maximum attendu et que le principe de précaution a été mis en œuvre comme à l'habitude.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55